

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance ordinaire du 09 novembre 2020

Le Conseil Municipal de FLAVIGNY sur MOSELLE, régulièrement convoqué le 28 octobre 2020, s'est réuni à 19 h 00 au foyer de FLAVIGNY sur MOSELLE, sous la présidence de Marcel TEDESCO, Maire sortant.

### Etaient présents :

TEDESCO Marcel, RAVEY Dominique, DURAND Pascal, ROZAIRE Anne, ROMARY Jean-Claude, CARDOT Marie-Claude, ROUSSEAU Dominique, GREINER Cathy, BLAISON Jean-Marie, SIMONIN Frédérique, ~~NOISETTE Laurent~~, ~~JACOB Valérie~~, ÉTÉVÉ Guillaume, MEYER Christine, FRESSE Sébastien, ~~HUSSON Séverine~~, ~~GEORGEL Gérard~~, HINDELANG Stéphanie, GIRAUD Anthony

Etaient excusé(e)s : HUSSON Séverine, JACOB Valérie, NOISETTE Laurent, GEORGEL Gérard.

### Procuration :

- Séverine HUSSON à Anne ROZAIRE
- Valérie JACOB à Pascal DURAND

Secrétaire de séance : Pascal DURAND

### **N°53/2020 : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DETAILLE (APD) POUR LE PROJET INTERGENERATIONNEL**

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 25 novembre dernier, le conseil municipal avait approuvé l'Avant-Projet Sommaire consolidé (APS\_1) concernant le projet intergénérationnel pour un montant de 3 673 105 € ht, soit 4 407 726 € ttc comprenant les différents ouvrages et l'ensemble des études et frais divers s'y rapportant. Le projet est composé par :

- ✓ **Un volet habitat** constitué par l'aménagement de 9 logements destinés aux « séniors autonomes » répartis entre la rénovation du presbytère et des constructions nouvelles situées au-dessus de l'espace partagé et du multi-accueil.
- ✓ **Une partie équipements** composée d'un multi-accueil "petite enfance" qui permettra d'augmenter la capacité d'accueil de la crèche actuelle en la portant à 18/20 places et d'un espace culturel partagé pour faciliter la rencontre entre les générations. Cette structure abritera également la médiathèque communautaire. Les compétences « petite enfance » et « lecture publique » étant dévolues à la Communauté de Communes Moselle Madon (CCMM), c'est elle qui prendra en charge les dépenses même si la maîtrise d'ouvrage sera déléguée à la commune pour des raisons de simplicité administrative.

Le Maire rappelle que ce projet a été élaboré par le Groupement E&F ARCHITECT et BET2C, lauréat du concours lancé début 2019. Dans le cadre de l'APS consolidé, le groupement de maîtrise d'œuvre avait estimé l'enveloppe financière des travaux à 2 726 280 € ht (hors maîtrise d'œuvre, études et frais divers). En juin dernier, ce même groupement avait présenté un Avant-Projet Définitif (APD) qui s'élevait à 3 034 797 € ht (hors maîtrise d'œuvre, études et frais divers) en hausse de 12 % par rapport à l'APS. A l'époque, les élus avaient refusé de valider cet APD au motif que son montant s'écartait trop de l'APS\_1 et avaient demandé au groupement de maîtrise d'œuvre de revoir sa copie afin de se rapprocher le plus possible du montant initial.

Le Maire présente donc ce nouvel APD dont le montant s'élève désormais à 2 843 953 € ht, soit 117 672 € ht de plus que l'APS, soit 4,30 % d'augmentation.

Le Maire précise cependant que cette hausse est justifiée car le projet intègre des confortations au niveau du Presbytère et des fondations profondes pour les nouveaux bâtiments rendus nécessaires par l'état du sol suite aux investigations de Fondasol.

Si l'on ajoute à cette estimation, l'ensemble des dépenses lié aux études et aux aléas, le montant de cette opération s'élève à plus de 4 614 745 € TTC. Le Maire présente donc le plan de financement de cette opération qui prend en compte la participation de la Communauté de Communes Moselle Madon, à hauteur de ses compétences, pour le multi-accueil et la médiathèque ainsi que différentes aides financières qui pour certaines ont déjà été notifiées ou perçues. Ce projet nécessite un recours à l'emprunt évalué à 800 K€ en lien avec les capacités de la collectivité estimées dans l'étude financière EXFILO. Enfin, l'autofinancement communal s'élèvera à près d'un million d'euros, soit environ 25 % du montant total de l'opération dont une grande partie provient du produit de l'exploitation des gravières.

DEPENSES		RECETTES	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
Concours (pub, rémunéré)	44 298 €	Etat (detr) pour Flavigny	342 000 €
Géodatis	15 408 €	Etat (dsil) pour Flavigny	118 133 €
Fondasol	15 653 €	Région Grand Est (à répartir)	210 000 €
3DHabitat	7 435 €	Département (cts) estim flavigny	150 000 €
CSPS	7 200 €	Part CCMM multi-accueil (100%) - diminuée du fonds de concours de 100000 €	533 783 €
Apave Alsacienne SAS	8 100 €	Part CCMM médiathèque (1/3)	258 644 €
SEBL	75 900 €	Part CCMM études (31%)	310 517 €
E&F et BET2C	281 600 €	CCAS	150 000 €
Sérial acoustique	14 544 €	Organismes sociaux (Carsat, MSA, ...)	100 000 €
Néomys	5 400 €	Emprunt	800 000 €
Logements séniors	1 434 238 €	Cessions immobilières	200 000 €
Espace partagé	775 931 €	Autofinancement (25%)	959 391 €
Multi-accueil	633 783 €		
Révision de prix (8%)	227 516 €		
Taux de tolérance (3%)	85 319 €		
Aléas et imprévus (5%)	142 198 €		
Assurances (DEC et DO) (2,5%)	71 099 €		
Total HT :	3 845 621 €		
TVA (20%)	769 124 €	Récupération TVA	482 277 €
<b>TOTAUX :</b>	<b>4 614 745 €</b>	<b>TOTAUX :</b>	<b>4 614 745 €</b>

Après toutes ces explications, le Maire propose donc que le conseil municipal :

- **APPROUVE l'Avant-Projet Détaillé** établi par le Groupement E & F ARCHITECT et BET2C concernant l'aménagement d'un quartier intergénérationnel composé de 9 logements séniors, d'un espace partagé ainsi que des infrastructures correspondantes pour un montant estimé à 2 843 953 € HT, soit 3 412 743,60 € TTC,
- **VALIDE le plan de financement présenté** pour ce montant et confirme qu'une décision modificative va ajuster les montants prévus au BP 2020,
- **CONFIRME les demandes de subventions en cours auprès des différents partenaires,**
- **AUTORISE** le Maire à lancer un marché à procédure adapté pour l'ensemble de ces travaux y compris pour les ouvrages concernant la communauté de communes Moselle Madon en application de la convention de co-maîtrise d'ouvrage publique approuvée par les deux structures,
- **DESIGNE** comme membres de la commission d'ouverture des plis, Pascal DURAND (coordonnateur du projet), Anne ROZAIRE (vice-présidente cadre de vie) et Jean-Claude ROMARY (vice-président travaux), en qualité de membres titulaires ; Dominique RAVEY (vice-présidente affaires sociales), Dominique ROUSSEAU (délégué associations et prévention) et Frédérique SIMONIN (membre cadre de vie) en qualité de membres suppléants. Des représentants de la CCMM seront associés à l'attribution des marchés de travaux. Ils n'auront cependant pas le droit de vote.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **N°54/2020 : DECISION MODIFICATIVE N°2020/01 CONCERNANT LE FINANCEMENT DU PROJET INTERGENERATIONNEL**

Le Maire rappelle que le budget primitif doit être voté avant le 15 avril de l'année mais que ce document peut être modifié et ajusté tout au long de l'exercice budgétaire par le biais de décisions modificatives. Cette seconde décision est directement liée à la précédente car elle concerne l'ajustement financier du projet intergénérationnel suite à l'approbation de l'Avant-Projet Détaillé (APD) d'un montant de 3 845 621 € HT, soit 4 614 745 € TTC. Le plan de financement se présente désormais comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
Concours (pub, rémunéré)	44 298 €	Etat (d'etr) pour Flavigny	342 000 €
Géodatis	15 408 €	Etat (dsil) pour Flavigny	118 133 €
Fondasal	15 653 €	Région Grand Est (à répartir)	210 000 €
3DHabitat	7 435 €	Département (cts) est im flavigny	50 000 €
CSPS	7 200 €	Part CCMM multi-accueil (100%)	633 783 €
Apave Alsacienne SAS	8 100 €	Part CCMM médiathèque (1/3)	258 644 €
SEBL	75 900 €	Part CCMM études (31%)	310 517 €
E&F et BET2C	281 600 €	CCAS	150 000 €
Sérial acoustique	145 44 €	Organismes sociaux (Carsat, MSA, ...)	100 000 €
Néamys	5 400 €	Emprunt	800 000 €
Logements séniors	1 434 238 €	Cessions immobilières	200 000 €
Espace partagé	775 931 €	Autofinancement (25%)	959 391 €
Multi-accueil	633 783 €		
Révision de prix (8%)	227 516 €		
Taux de tolérance (3%)	85 319 €		
Aléas et imprévus (5%)	142 198 €		
Assurances (DEC et DO) (2,5%)	71 099 €		
Total HT :	3 845 621 €		
TVA (20%)	769 124 €	Récupération TVA	482 277 €
<b>TOTAUX :</b>	<b>4 614 745 €</b>	<b>TOTAUX :</b>	<b>4 614 745 €</b>

En conséquence, le programme n° 201509 intitulé « projet intergénérationnel » qui avait été voté lors du budget primitif 2020 doit être ajusté pour prendre en compte les augmentations constatées dans l'Avant-projet détaillé qui a été présenté le 18 juin dernier.

Le Maire présente la décision modificative n°01/2020 qui va permettre ce réajustement.

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (23) - 201509 : Installation, matériel e	238 271,00	1311 (13) - 201509 : Etat et établissements n	260 133,00
		1313 (13) - 201509 : Départements	-150 000,00
		13246 (13) - 201509 : Attributions de comp	231 529,00
		1641 (16) - 201509 : Emprunts en euros	122 231,00
	<b>238 271,00</b>		<b>463 893,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>238 271,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>463 893,00</b>

Après cette modification budgétaire, le programme n°201509 se présente désormais comme suit :

(Recette - Section Investissement)

Opératio	Désignation	Articles	Désignation	BP	BS	DM+VC	R.A.R.2019	Total Budget
201509	PROJET INTERGENERAT			1 060 046,00	0,00	463 893,00	1 981 415,00	3 505 354,00
		1311	Etat et établissements nationaux	200 000,00	0,00	260 133,00	0,00	460 133,00
		1312	Régions	0,00	0,00	0,00	210 000,00	210 000,00
		1313	Départements	200 000,00	0,00	150 000,00	0,00	50 000,00
		1318	Autres	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
		13246	Attributions de compensation d'	0,00	0,00	231 529,00	971 415,00	1 202 944,00
		1641	Emprunts en euros	360 046,00	0,00	122 231,00	800 000,00	1 282 277,00
<b>Total général :</b>				1 060 046,00	0,00	463 893,00	1 981 415,00	3 505 354,00

(Dépense - Section Investissement)

Opératio	Désignation	Articles	Désignation	BP	BS	DM+VC	R.A.R.2019	Total Budget
201509	PROJET INTERGENERAT			4 000 000,00	0,00	238 271,00	376 474,00	4 614 745,00
		2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	306 454,00	306 454,00
		2315	Installation, matériel et outillage	4 000 000,00	0,00	238 271,00	70 020,00	4 308 291,00
<b>Total général :</b>				4 000 000,00	0,00	238 271,00	376 474,00	4 614 745,00

**Dépenses = 4 614 745 €**

**Recettes = 3 505 354 € + 150 000 € (déjà encaissé participation CCAS) = 3 655 354 €**

**Autofinancement = - 959 391 €**

Après cette présentation, le Maire propose à l'assemblée délibérante d'ADOPTER la décision modificative n°2020/01 au budget primitif 2020 afin d'ajuster le programme 201509 correspondant au projet intergénérationnel.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**N°55/2020 : DECISION MODIFICATIVE N°2020/02 CONCERNANT L'AJUSTEMENT DE CERTAINS PROGRAMMES DE TRAVAUX**

Le Maire rappelle que le budget primitif doit être voté avant le 15 avril de l'année mais que ce document peut être modifié et ajusté tout au long de l'exercice budgétaire par le biais de décisions modificatives.

Cette seconde décision modificative concerne l'ajustement de certains programmes pour permettre l'engagement de travaux ou d'acquisition de matériel avant la fin de cet exercice budgétaire.

Le Maire présente les crédits votés au budget primitif et les ajustements envisagés :

DM 2020/02 - Ajustement de programmes de travaux							
Programme N°	INTITULE	BP 2020	Réalisé	Solde	DM	BP + DM	Crédits à répartir
Solde ajustement projet intergénérationnel							225 622,00 €
03.2009	Acquisitions de matériel	10 275 €	16 496,60 €	-6 221,60 €	35 622 €	45 897 €	190 000,00 €
04.2009	Travaux de bâtiments	20 000 €	2 626,69 €	17 373,31 €		20 000 €	190 000,00 €
05.2009	Travaux de voirie divers	23 923 €	22 759,13 €	1 163,87 €	10 000 €	33 923 €	180 000,00 €
06.2009	Acquisition et vente immobilière	240 000 €	191 721,60 €	48 278,40 €		240 000 €	180 000,00 €
022014	Sécurisation rue du Prieuré	- €	0,00 €	0,00 €	120 000 €	120 000 €	60 000,00 €
201509	Projet intergénérationnel	4 376 474 €	67 827,36 €	4 308 646,64 €	- €	4 614 745 €	60 000,00 €
201702	Réfection Baxarts et Bl. Terres	23 520 €	0,00 €	23 520,00 €	- €	23 520 €	60 000,00 €
201901	Réfection du haut rue de Mirecourt	258 004 €	0,00 €	258 004,00 €	40 000 €	298 004 €	20 000,00 €
201905	Sécurisation passages piétons	82 880 €	52 955,40 €	29 924,60 €	- €	82 880 €	20 000,00 €
201906	Réfection WC des écoles	50 000 €	3 262,80 €	46 737,20 €	20 000 €	70 000 €	- €
201907	Equipeement stores salle Poirson	5 000 €	4 473,60 €	526,40 €	- €	5 000 €	- €
202001	Marquage de la rue de Nancy	15 000 €	0,00 €	15 000,00 €	- €	15 000 €	- €
202002	Réfection bas rue de Mirecourt	100 000 €	0,00 €	100 000,00 €		100 000 €	- €
TOTAUX :		5 205 076 €	362 123,18 €	4 842 952,82 €	225 622 €	5 668 969 €	

Après cette modification budgétaire, les différents programmes sont modifiés comme suit :

**Objets :** Ajustement de certains programmes

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2151 (21) - 05.2009 : Réseaux de voirie	10 000,00		
21578 (21) - 03.2009 : Autre matériel et ou	35 622,00		
2313 (23) - 201906 : Constructions	20 000,00		
2315 (23) - 022014 : Installation, matériel e	120 000,00		
2315 (23) - 201901 : Installation, matériel e	40 000,00		
	225 622,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>225 622,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Après cette présentation, le Maire propose à l'assemblée délibérante d'ADOPTER la décision modificative n°2020/02 au budget primitif 2020 afin d'ajuster différents programmes permettant d'engager des travaux avant la fin de cet exercice budgétaire.

### ADOpte A L'UNANIMITE

#### N°56/2020 : REALISATION D'UN BULLETIN MUNICIPAL 2021 ET FIXATION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

Pascal DURAND, 2<sup>e</sup> Adjoint responsable de la commission « communication » rappelle que chaque année l'assemblée se prononce sur la réalisation d'un bulletin municipal annuel qui retrace la vie de la collectivité à travers les informations communales et associatives.

Habituellement, une partie du coût de cette publication est partiellement couverte par les insertions des annonceurs publicitaires. Par exemple, le bulletin municipal 2020 n'a rien coûté puisque les recettes publicitaires ont compensé le coût de l'impression.

Il appartient à l'Assemblée Communale de décider l'élaboration de cette brochure et, dans l'affirmative, de fixer le prix des encarts publicitaires pour le bulletin 2021.

Après avoir une nouvelle fois remercié Alain HOUIN pour son engagement public tant au niveau du bulletin municipal et la gestion du cimetière, le Maire propose, en raison du contexte actuel, de fixer les encarts à un prix symbolique pour le bulletin 2021 et de le proposer prioritairement aux commerçants locaux et à ceux qui participent habituellement à la publication :

	<u>Tarifs BM 2020</u>	<u>Propositions tarifs BM 2021</u>
⇒ Format 6 x 4,5 cm =	50 €	10 €
⇒ Format 6 x 9 cm =	82 €	20 €
⇒Format 12,5 x 4,5 cm =	100 €	30 €
⇒Format 19 x 5 cm = (2 <sup>ème</sup> -3 <sup>ème</sup> ou 4 <sup>ème</sup> de couverture)	132 €	40 €

### **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

#### **N°57/2020 : FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE**

Mme Dominique RAVEY, 1<sup>ère</sup> Adjointe, rappelle que, par délibération, l'organe délibérant peut autoriser le remboursement de frais de représentation au Maire. Elle indique que ces frais correspondent aux dépenses engagées par le Maire et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune.

Or, elle précise que les frais de représentation doivent faire l'objet d'un vote annuel du Conseil Municipal ouvrant les crédits nécessaires sous la forme d'une enveloppe globale, dans la limite de laquelle le Maire pourra se faire rembourser ses frais de représentation sur présentation des justificatifs afférents. A titre d'information, elle indique qu'au cours du dernier mandat, seuls 1 650 € ont été dépensés au titre des frais de représentation du Maire pour les 6 ans.

Conformément à la réglementation, Mme Dominique RAVEY propose que l'assemblée délibérante :

- DECIDE d'attribuer des frais de représentation à M. le Maire sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle,

- **FIXE** comme l'an dernier le montant de cette enveloppe maximum annuelle versée à M. le Maire à cinq cents euros (500 €) pour l'année 2020,
- **DIT** que les frais de représentation de M. le Maire lui seront remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants et sur présentation d'un état de frais.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**N°58/2020 : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION**

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 02 juin 2020, l'assemblée délibérante lui a octroyé une délégation pour certaines affaires prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la réglementation, il doit informer à chaque séance de conseil municipal de l'utilisation qu'il en a faite. En conséquence, le Maire donne lecture aux élus municipaux des décisions prises dans le cadre de cette délégation et qu'il a notamment :

1. Renoncé à exercer le droit de préemption sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) présentées par :

N°	DATE	PROPRIETAIRE	NOTAIRE	IMMEUBLE
14/20	07/10/2020	JORGE-KAUFMANN	Me GEGOUT	AC 238 - bâti
15/20	22/10/2020	LECARNE	Me GRANGER	AB 240 - bâti
16/20	23/10/2020	LOUIGNY-JANOT	Me GEROME	ZV 199 - bâti

2. Prononcé la délivrance des concessions de cimetière suivantes :
  - Vente columbarium n°3 - case 31 - BARBARAT pour 30 ans = 708 €
3. Esté en justice afin de défendre la commune :
 

**Pas de contentieux**
4. Passé les marchés publics suivants pour le compte de la commune de FLAVIGNY-sur-MOSELLE (voir état ci-joint).

**L'ASSEMBLEE PREND ACTE DE CES DECISIONS**

**A vingt heures trente, l'ordre du jour étant épuisé,  
le Président lève la séance.**



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAVIGNY SUR MOSELLE****Séance ordinaire du 09 novembre 2020 - del 53/2020 à 58/2020**

<b>Marcel TEDESCO</b>	
<b>Dominique RAVEY</b>	
<b>Pascal DURAND</b>	
<b>Anne ROZAIRE</b>	
<b>Jean-Claude ROMARY</b>	
<b>Dominique ROUSSEAU</b>	
<b>Marie-Claude CARDOT</b>	
<b>Cathy GREINER</b>	
<b>Jean-Marie BLAISON</b>	
<b>Frédérique SIMONIN</b>	
<b>Laurent NOISETTE</b>	
<b>Valérie JACOB</b>	
<b>Guillaume ÉTÉVÉ</b>	
<b>Christine MEYER</b>	
<b>Sébastien FRESSE</b>	
<b>Séverine HUSSON</b>	
<b>Gérard GEORGEL</b>	
<b>Stéphanie HINDELANG</b>	
<b>Anthony GIRAUD</b>	